

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme JUBAN - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association Stade Dijonnais Côte d'Or et Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Dijonnais - Saison 2011-2012 - Aides complémentaires de fonctionnement - Conventions de financement du 3 janvier 2012 : avenants n°1

Madame Garret, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé les termes des projets de conventions définissant, pour la saison 2011-2012, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Stade Dijonnais et de l'association Stade Dijonnais Côte d'Or. Les conventions définitives ont été signées le 3 janvier 2012.

Les différentes activités conduites par l'association et par la SASP, dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 30 000 € pour l'association et de 16 600 € pour la SASP qui viendront s'ajouter aux subventions de 85 000 € et de 55 000 € qui leur ont déjà été respectivement attribuées.

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 aux conventions de financement du 3 janvier 2012, reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 30 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or et de 16 600 € à la société anonyme sportive professionnelle Stade Dijonnais, pour la saison 2011-2012, au titre de leurs missions d'intérêt général;

2 - approuver les projets d'avenants n°1 aux conventions de financement du 3 janvier 2012 conclues entre la Ville, l'association Stade Dijonnais Côte d'Or et la société anonyme sportive professionnelle Stade Dijonnais, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ